

Pour une cohabitation harmonieuse : Préservation de la faune sans entraver la liberté des villageois

L'implantation d'un parc géré par la SEPAQ, bien que louable dans son objectif de préservation de la faune, suscite légitimement des inquiétudes parmi les villageois quant à la limitation de leur liberté. Marche en forêt avec nos animaux ,VTT ,pêche Ce mémoire vise à démontrer qu'il est possible de concilier la préservation de la faune avec le respect des droits et des besoins des habitants locaux.

Impact sur la liberté de mouvement :

- L'implantation d'un parc SEPAQ peut restreindre l'accès à certaines zones pour les villageois, en VTT à la pêche ou promenade avec des chiens les anciens résidents qui devront payer limitant ainsi leur liberté d'accès à des espaces naturels qui font partie de leur cadre de vie depuis des générations.

Camping NON !

Déplacement et perturbation de la faune :**

- La création d'un parc SEPAQ peut entraîner le déplacement et la perturbation des habitats naturels des animaux, ce qui peut avoir des conséquences néfastes sur leur bien-être et leur survie à long termes

Il est impératif de trouver un équilibre entre la préservation de la faune et le respect des droits et des besoins des villageois. Plutôt que d'imposer des restrictions qui limitent leur liberté, une approche collaborative et inclusive, intégrant les connaissances locales, est nécessaire pour assurer une cohabitation harmonieuse entre l'homme et la nature.

Cordialement,

Lyne Quenneville